

2012

M THOMAS THIBAUT MICHEL
FERNAND JACQUES BERNARD
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Vos références

Numéro fiscal : 1469517608160 C
Référence de l'avis : 12 91 4270543 27
Numéro de propriétaire : 471 T00365 G
Numéro de rôle : 221
Date de mise en recouvrement : 31/08/2012

Débiteur(s) légal(aux) :

M THOMAS THIBAUT MICHEL
FERNAND JACQUES BERNARD
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN
PROP/INDIVIS 0651 MCGQ7D

MME DESCAMPS BRIGITTE JACQUE
NEE FIX
PROP/INDIVIS 0651 MCGXLB

Votre situation

Montant de votre impôt (en euros) 1195

Date limite de paiement 15/10/2012

Pour vous renseigner

- ⇒ **Par internet :** impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer
- ⇒ **Par téléphone :** Votre centre des finances publiques pour toute question personnelle (coordonnées ci-dessous).
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impots (0810 46 76 87)*.
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques, pour obtenir les renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et déposer vos dossiers fiscaux : à votre choix, à l'un des deux guichets suivants :

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

- Pour le paiement de votre impôt :

TRESORERIE D ORSAY

1 PLACE ERNEST ALBERT - 91401 ORSAY CEDEX

Tel. : 01 64 86 18 40 - Courriel : t091121@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du public : LUNDI AU VENDREDI 8H30 A 12H ET 13H15 A 16H

- Pour le montant de votre impôt :

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS PALAISEAU SUD-OUEST - S.A.I.D. 1ER SECTEUR

3 RUE EMILE ZOLA - 91874 PALAISEAU CEDEX

Tel. : 01 69 31 83 71 - Courriel : cdi.palaiseau-sud-ouest@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du public : LUN A VEN 8H45-12H 13H30-16H15 ET SUR RDV JUSQU'A 17H00

* (Coût d'un appel local à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur).

TAXES FONCIÈRES - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 91

ESSONNE

Commune : 471 A

ORSAY

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement ③	Taxe ordures ménagères ①	TOTAL des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2011	25,52 %	0,385 %	-	12,69 %	0,41 %	8,24 %	
	Taux 2012	25,52 %	0,357 %	0,80 %	12,69 %	0,363 %	8,22 %	
	Adresse	32 AV DES PIERROTS						
	Base	2398	2398	2398	2398	2398	2398	
	Cotisation	612	9	19	304	9	197	1150
	Adresse							
	Base							
Cotisation								
Cotisations 2011	601	9	-	299	10	194		
Cotisations 2012	612	9	19	304	9	197		
Variation en % ⑦	+1,83 %	0 %	-	+1,67 %	-10,00%	+1,55 %		
		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Taxe additionnelle ②	Taxe spéciale d'équipement ③	Chambre d'agriculture	
Propriétés non bâties	Taux 2011	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2012	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles							
	Bases terres agricoles							
	Cotisations 2011							
Cotisations 2012								
Variation en % ⑦	%	%	%	%	%	%		
Dégrèvements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties					Base du forfait forestier ④	Majoration base terr. const. ⑤	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »							X	
Base « Collectivités »								
A compter de 2011, pour les propriétés bâties, la part régionale est transférée au département. Pour les propriétés non bâties, une taxe additionnelle se substitue aux parts départementale et régionale. La taxe spéciale d'équipement comprend la TSE Grand Paris pour 5 Euro(s)						Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑥ Dégrèvement « Habitation principale » ⑧ Dégrèvement JA « État » ⑨ Dégrèvement JA « Collectivités » ⑨	45	
						Montant de votre impôt	1195	